

LES RENCONTRES AUTOUR DE LA JOURNÉE DE L'

AVOCAT MENACÉ

AVOCATS SOUS L'ÈRE TRUMPISTE



LE VENDREDI 6 FÉVRIER 2026

10H00 - 12H00 / 13H30 - 17H30

MAISON DES AVOCATS 14 RUE MARCEL DE SERRES - MONTPELLIER



Institut des
Droits de l'Homme
Barreau de Montpellier



SYNDICAT DES
AVOCAT·ES DE FRANCE

6H DE FORMATION GRATUITES AU TITRE LA FORMATION CONTINUE EN PRÉSENTIEL



AVOCAT·ES EUROPÉEN·NES DEMOCRATES
PARĘZEREN DEMOKRAT YEN EWROPAYE
AVRUPALI DEMOKRAT AVUKATLAR
EUROPAISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLT·INNEN
ADVOCATS EUROPEUS DEMOCRATES
ABOGADOS ABOGADAS EUROPEOS DEMOCRATAS
ΕΥΡΩΠΑΙΟΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΕΣ ΔΙΚΗΓΟΡΟΙ
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOCATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS



11 èmes Rencontres autour de la journée de l'avocat en danger

« Être Avocat sous l'ère Trumpienne »

vendredi 6 février 2025 10h00 / 12h – 13h30/17h30

Maison des Avocats, 14 rue Marcel de Serres, Montpellier

10 H ACCUEIL DES PARTICIPANTS- Monsieur le Bâtonnier du barreau de Montpellier

10H15 1ere Table Ronde : La Journée des Avocats en Danger et retour sur les années passées

Présentation de la Journée de l'Avocat En Danger **Juan PROSPER**

Avocat au barreau de Paris, Représentant des Avocats européens démocrates (AED), Président de la commission internationale du syndicat des avocats de France (SAF),

Points sur les situations des avocats suivis les années précédentes

Turquie : **Michelle TISSEYRE**, Ancienne Bâtonnière du Barreau de Montpellier, membre de l>IDH

Tunisie : **Sophie BAUMEL - JULIEN**, Avocate au barreau de Montpellier, membre de l>IDH

Iran : **Ehsan HOSSEINZADEH**, Président du Collectif Iran Of the World, Avocat iranien

13h30 2ème Table Ronde : LA JUSTICE FACE AU TRUMPISME

L'avocat militant ennemis de l'Etat : comment les Etats Unis menacent et mettent la pression sur l'avocat engagé aux Etats Unis : **Nancy HOLLANDER**, avocate pénaliste au Barreau de New York, Partner, Freedman Boyd Hollander & Goldberg P.A., Albuquerque

Advisory Board Member International Bridges to Justice

Des menaces et sanctions qui pèsent sur la justice internationale : l'exemple de la CPI et des sanctions prises par le gouvernement TRUMP : **Philippe LAROCHELLE**, Avocat au barreau de Montréal, Président de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale

La situation des avocats aux États-Unis sous l'administration Trump : menaces et réactions : **Stephen L. DREYFUSS**, Avocat associé du cabinet Hellring Lindeman Goldstein & Siegal LLP, New Jersey, USA, Ancien Président de l'Union Internationale des Avocats.

15h30 3ème Table Ronde : LES ATTEINTES A L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE EN France

L'indépendance des magistrats mise en cause par le politique : **Clément SCHOULER**, Vice-président du Tribunal Judiciaire de Perpignan, Syndicat de la Magistrature

Le mythe de l'avocat complice de son client : comment déconstruire cette image : **Pierre DUNAC**, ancien bâtonnier de Toulouse, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, membre du Comité Scientifique de Refonte du Code de Procédure Pénale

Liberté d'expression de l'avocat et instrumentalisation de la procédure disciplinaire : **Guillaume MARTINE**, avocat au barreau de Paris, ancien délégué du bâtonnier en charge de l'autorité de poursuite, co-directeur du comité scientifique de l'Institut de Droit Pénal du barreau de Paris

17h00 : LE DOXING, NOUVELLE MENACE POUR L'AVOCAT ? **Thomas FOURREY**, avocat au barreau de Lyon, membre du SAF et A3D

Mot de clôture – **Stéphane MAUGENDRE**, Président du SAF

**6 Heures gratuites validées au titre de la formation continue sur inscription
En présentiel
Déjeuner offert sur réservation**

Inscriptions sur <https://lesaf.org/>

Objectifs pédagogiques

Identifier et analyser les différentes formes d'atteintes à l'indépendance de l'avocat et de la justice dans des contextes politiques autoritaires ou populistes, en particulier aux États-Unis, en France et dans plusieurs pays tiers

Évaluer les enjeux déontologiques et institutionnels liés au rôle de l'avocat militant, à la liberté d'expression de l'avocat et à l'utilisation de la procédure disciplinaire comme outil de dissuasion ou de répression.

Appréhender les nouvelles formes de menaces numériques et leurs conséquences sur la sécurité, la réputation et l'exercice professionnel des avocats.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par la défense de la profession d'avocat.e, les droits humains et le droit international : magistrat.e.s, avocat.e.s, juristes associatifs, étudiant.e.s. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable. Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et discussions avec les personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de fin de formation.

Méthode pédagogique

Expositive.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats

(Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 et décision du CNB n° 2023-002 du 17 novembre 2023) SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de formation : 6 heures

Tarifs : Formation gratuite

Prise en charge FIF-PL

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF PL et peut impacter votre budget de formation.